



Doc. 13586
01 octobre 2014

Le respect des obligations et engagements de l'Albanie

Amendement¹ n° 20

Dans le projet de résolution, au paragraphe 5.4, dans la première phrase, après les mots «d'emprisonnement», insérer les mots suivants :

«pour insulte et».

Déposé par:

LESKAJ Valentina, Albanie, SOC
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
ERKAL KARA Tülin, Turquie, GDE
LE BORGN' Pierre-Yves, France, SOC
SELVİ Ömer, Turquie, GDE
VASILI Petrit, Albanie, SOC

1. 2014 - Quatrième partie de session

